

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le six avril deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

**Présents :** Mmes FERCOQ, BABIC, DURAND, LE MÉE, AILLET, LIVEBARDON

Mrs DANIEL, BRATTINGA, LE FUR, GICQUEL

**Absents :** Mr Thomas QUÉRÉ

**Procurations :** Thomas QUÉRÉ donne procuration à Mr Hervé GICQUEL

**Secrétaire de séance :** Marie-Hélène LE MÉE

**Date d'affichage :** 06/04/2023

**1-AFFECTATION DU RESULTAT DE 2022**

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2022 du budget communal aux montants suivants :

**Section de fonctionnement**

Résultat cumulé fin 2022 (comprenant le résultat de l'exercice 2022 et le résultat reporté des exercices antérieurs) :

	Fonctionnement	
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	389 966.08 €	326 558.67 €
Recettes	389 966.08 €	406 992.62 €

Résultat 2022		80 433.95 €
Résultat 2021 reporté		
Résultat cumulé		80 433.95 €

**Section d'Investissement**

Résultat cumulé fin 2022 (comprenant le résultat de l'exercice 2022 et le résultat reporté des exercices antérieurs) :

	Investissement	
	Prévisions	Réalisations
Dépenses	1 105 710.74 €	605 141.94 €
Recettes	1 105 710.74 €	741 122.41 €

Résultat 2022		135 980.47 €
Résultat 2021 reporté		-16 693.13 €
Résultat cumulé		119 297.34 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à la section d'investissement le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 80 433.95 € comme suit :**

- **Compte 002 RF : 0 €**
- **Compte 1068 RI : 80 433.95 €**

## **2- VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2023**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition communaux en vigueur :

- 15.80 % pour le foncier bâti
- 40.46 % pour le foncier non bâti

Ceux-ci ont été augmenté pour la dernière fois en 2016 à hauteur de 1% pour la taxe sur le foncier bâti et de 3% pour la taxe sur le foncier non-bâti.

Madame Le Maire explique qu'à ce jour, la Commune de Mellionnec ne perçoit plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales mais seulement sur les résidences secondaires. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire.

Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal doit voter sur un taux qui est égal à la somme du taux communal (15.80%) et du taux départemental 2022 (19.53%).

TAXES	BASES PREVISIONELLES 2023	TAUX COMMUNAUX 2023	PRODUIT 2023
HABITATION	137 141 €	11.98 %	16 430 €
FONCIER BATI	281 500 €	37.33 %	105 084 €
FONCIER NON BATI	73 700 €	42.46 %	31 293 €
TOTAL	492 341 €		152 807 €

Après en avoir délibéré,

- Hervé Gicquel vote contre l'augmentation des taux de fiscalité directe locale 2023
- 4 élus votent « pour » une augmentation à 1.5 % pour la taxe foncière du bâti et 2.5% pour la taxe foncière du non-bâti
- 6 élus votent « pour » une augmentation à 2% pour le foncier bâti et 2% également pour le non bâti.

La majorité l'emporte, les taux sont donc augmentés de 2% soit :

- 37.33 % (taux communal : 17.80 % ; taux départemental : 19,53 %) pour le bâti
- 42.46 % pour le non bâti.

**La somme des produits 2023 pour la Commune de Mellionnec s'élèvera donc à 152 807 €.**

**A cela s'enlève les produits attendus des ressources indépendantes des taux votés soit 14 574 €.**

**Le total prévisionnel au titre de la fiscalité direct locale 2023 sera donc à 138 233 €.**

## **3-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

**FONCTIONNEMENT : 414 691.01 €**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

**INVESTISSEMENT : 555 585.42 €**

#### **4- VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 - ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2023 de l'assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

**FONCTIONNEMENT : 22 828.60 €**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

**INVESTISSEMENT : 72 787.26 €**